



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

restructuration

Question orale n° 451

Texte de la question

M. Daniel Paul attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation préoccupante des effectifs de police de la circonscription du Havre. Celle-ci connaît le plus fort taux de délinquance du département de Seine-Maritime, soit 89,6 en 1997, et de nombreux quartiers sont touchés par une progression de phénomènes de violence urbaine. Malgré l'affectation de 21 policiers auxiliaires et de 38 adjoints de sécurité, les effectifs du commissariat du Havre n'ont pas suivi le développement de ces phénomènes, bien au contraire, car la réforme de la police nationale n'a pu se faire que par prélèvement sur les effectifs et services existants, et les mutations et les départs en retraite ne sont pas compensés à temps. Or la chute des effectifs depuis 1986, conjuguée à l'accroissement de la délinquance dans la dernière période, rend indispensables l'augmentation et la gestion prévisionnelle des effectifs du commissariat du Havre.

Texte de la réponse

M. le président. M. Daniel Paul a présenté une question, n° 451, ainsi rédigée:

«M. Daniel Paul attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation préoccupante des effectifs de police de la circonscription du Havre. Celle-ci connaît le plus fort taux de délinquance du département de Seine-Maritime, soit 89,6 en 1997, et de nombreux quartiers sont touchés par une progression des phénomènes de violences urbaines. Malgré l'affectation de 21 policiers auxiliaires et de 38 adjoints de sécurité, les effectifs du commissariat du Havre n'ont pas suivi le développement de ces phénomènes, bien au contraire, car la réforme de la police nationale n'a pu se faire que par prélèvement sur les effectifs et services existants, et les mutations et les départs en retraite ne sont pas compensés à temps. Or la chute des effectifs depuis 1986, conjuguée à l'accroissement de la délinquance dans la dernière période, rendent indispensables l'augmentation et la gestion prévisionnelle des effectifs du commissariat du Havre.»

La parole est à M. Daniel Paul, pour exposer sa question.

M. Daniel Paul. La situation des effectifs de police est préoccupante dans la circonscription du Havre. Celle-ci connaît le plus fort taux de délinquance du département de Seine-Maritime, avec près de 90 en 1997, et de nombreux quartiers sont touchés par une progression sensible des phénomènes de violence urbaine. Certes, il y a eu affectation de vingt et un policiers auxiliaires et de trente-huit adjoints de sécurité. Mais ils ne peuvent effectuer seuls de nombreuses missions sur la voie publique, ce qui, fort logiquement, réduit leur efficacité. Les effectifs du commissariat du Havre n'ont pas suivi le développement de ces phénomènes qui agitent les quartiers, bien au contraire.

De plus, la récente réforme de la police nationale n'a pu se faire que par prélèvement sur les effectifs et les services existants. Par ailleurs, les mutations et les départs en retraite ne sont pas compensés à temps, ce qui entraîne des situations impossibles à gérer.

La chute des effectifs est continue depuis 1986. Conjuguée à l'accroissement de la délinquance dans la dernière période, elle rend indispensables l'augmentation du nombre de fonctionnaires de police et une gestion prévisionnelle des effectifs du commissariat.

Au moment où le Gouvernement, par la voie de son Premier ministre, adopte une stratégie offensive à l'égard

des questions de sécurité des personnes et des biens, je vous demande, monsieur le ministre, que des mesures soient prises d'urgence, afin que soient corrigés les dysfonctionnements actuels.

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement. Monsieur le député, le 1er juin 1998, les effectifs de police de sécurité publique affectés à la circonscription du Havre étaient de 498 fonctionnaires. Ce chiffre est supérieur de 1,22 % à celui du 1er janvier 1993, puisque, à cette date, 492 fonctionnaires étaient en place.

Dès cette année, au titre du renforcement de sa capacité opérationnelle, la circonscription du Havre bénéficiera des mesures de redéploiement en faveur des zones sensibles. Tel est l'objectif affirmé du Gouvernement. C'est ainsi que trois gardiens de la paix issus de la 147e promotion, six issus de la 148e promotion et cinq de la 149e promotion ont été affectés dans ce service et seront rejoints par huit gardiens de la paix dans le cadre du mouvement général des mutations 1998. Dans le même temps, 235 adjoints de sécurité seront recrutés dans le département avant la fin de l'année. D'ores et déjà, 109 jeunes ont été affectés à ces emplois en Seine-Maritime, dont quarante au Havre. L'apport de cette nouvelle catégorie de personnels permet un redéploiement des fonctionnaires du corps de maîtrise et d'application sur la voie publique et le renforcement de la police de proximité.

Néanmoins, au vu des départs programmés pour cette année, la dotation globale de la circonscription sera réajustée, dès l'automne, par l'apport de fonctionnaires issus des prochaines promotions de gardiens de la paix stagiaires.

Par ailleurs, des unités et brigades spécialisées interviennent sur l'ensemble des communes de l'agglomération havraise qui reçoit le soutien des forces mobiles dans le cadre de leur activité permanente de sécurisation. On note, pour cette circonscription de sécurité publique, une augmentation de 5,79 % des faits élucidés, significative des actions entreprises pour identifier et interpeller les auteurs de délits, alors que la courbe de la délinquance a enregistré une baisse de 2,41 % en 1997.

Pour autant, la lutte contre la délinquance et l'insécurité ne peut se concevoir exclusivement en termes d'augmentation des ressources humaines. La mise en place d'une réelle politique contractuelle, engagée avec la procédure des contrats locaux de sécurité, à l'exemple de celui en cours de réalisation au Havre, associant sous l'autorité du préfet les services de police et les acteurs locaux de sécurité, doit favoriser l'émergence d'initiatives répondant mieux que dans le passé aux besoins de sécurité des populations.

Enfin, la circulaire du 11 mars 1998, ayant pour objet la lutte contre les violences urbaines, donne des instructions opérationnelles aux préfets pour mener à bien une action d'Etat d'interservices en vue de prévenir et réduire les tensions.

M. le président. La parole est à M. Daniel Paul.

M. Daniel Paul. Je vous remercie, monsieur le ministre, des détails que vous venez de me donner. Je persiste malgré tout à considérer que des mesures plus particulières, au-delà des questions d'effectifs, devraient être prises pour assurer une meilleure gestion prévisionnelle des départs. Il se trouve, en effet, que dans le commissariat du Havre, comme probablement dans d'autres, on connaît fort tard le nombre des départs en retraite. De ce fait, il est difficile de remplacer à temps, comme cela se fait dans la plupart des autres administrations, les fonctionnaires qui partent à la retraite.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 451

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 1998, page 5316

Réponse publiée le : 1er juillet 1998, page 5495

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 juin 1998